

BAIL COMMERCIAL OU BAIL PROFESSIONNEL

QUE CHOISIR ?

BAIL COMMERCIAL

BAIL PROFESSIONNEL

TYPE D'ACTIVITÉS

Pour une activité commerciale,
industrielle ou artisanale

Pour des activités non commerciales
(en général des professions libérales)

DURÉE DU BAIL

Au minimum pour 9 ans (sauf
dérogation)

Au minimum pour 6 ans

BAIL COMMERCIAL OU BAIL PROFESSIONNEL

QUE CHOISIR ?

BAIL COMMERCIAL

BAIL PROFESSIONNEL

RÉSILIATION

- Possibilité de résilier tous les trois ans pour le locataire avec un préavis de 6 mois
- À tout moment si d'un commun accord des parties

- Possibilité pour le locataire à tout moment avec un préavis de 6 mois
- Possibilité pour le bailleur à l'expiration du bail avec un préavis de 6 mois

BAIL COMMERCIAL OU BAIL PROFESSIONNEL

QUE CHOISIR ?

BAIL COMMERCIAL

-Possible sur demande du locataire ou sur proposition du bailleur.
-A défaut de renouvellement, le locataire a droit à une indemnité d'éviction

Librement fixé par les parties
Révision tous les 3 ans (révision triennale) + lors d'un renouvellement

BAIL PROFESSIONNEL

Pas de droit au renouvellement
Tacite reconduction possible si à l'expiration du bail rien n'est fait par les parties

Librement fixé par les parties
Révision librement fixée

RENOUVELLEMENT

LOYER

BAIL COMMERCIAL OU BAIL PROFESSIONNEL

QUE CHOISIR ?

BAIL COMMERCIAL

- Payer le loyer
- Entretien du local
- Utiliser le local conformément à sa destination/user paisiblement
- Ne pas cesser son activité ni modifier le local sans l'autorisation du bailleur

BAIL PROFESSIONNEL

- Payer le loyer
- Entretien du local
- Utiliser le local conformément à sa destination/user paisiblement
- Ne pas cesser son activité ni modifier le local sans l'autorisation du bailleur

PRINCIPALES OBLIGATION DU LOCATAIRE

BAIL COMMERCIAL OU BAIL PROFESSIONNEL

QUE CHOISIR ?

BAIL COMMERCIAL

- Mise à disposition matérielle du local
- Entretien du local (grosses réparations)
- Garantie de la jouissance paisible et sécurisée du local

PRINCIPALES OBLIGATIONS DU BAILLEUR

BAIL PROFESSIONNEL

- Mise à disposition matérielle du local
- Entretien du local (grosses réparations)
- Garantie de la jouissance paisible et sécurisée du local

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter :



NUMETIK AVOCATS – société d'avocats

Mail : contact@numetik-avocats.fr

*Ce document est la propriété de NUMETIK AVOCATS.
Toute utilisation à des fins autres que personnelles et toute distribution sans l'autorisation
expresse de la société NUMETIK AVOCATS est strictement interdite.*